



Normes internationales d'information financière (IFRS)

Norme « Solvency II »

Présentation en 2 volets

Association des actuaires en assurance IARD

Le 28 novembre 2008



Geneviève Pigeon
Bruno Gagnon

Eckler

CONSEILLERS + ACTUAIRES



Normes internationales d'information financière (IFRS)

Quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Pour qui ?

Quand ?

Quels impacts?



Eckler

CONSEILLERS + ACTUAIRES

Quoi ?

> Méthode de comptabilisation

- Internationale (originale d'Europe et appliquée dans plus de 90 pays)
- Décrétée par l'«International Accounting Standards Board» (IASB)
- Neutre (contrairement aux PCGR Canadiens qui comportent un certain conservatisme)
- Basée sur des principes et non sur des règles
 - Accorde la préséance à l'aspect économique plutôt qu'à l'aspect réglementaire
 - Orientée vers le bilan et la juste valeur des actifs et passifs
- Centrée sur les contrats et non sur l'entreprise
 - Normes spécifiques applicables aux contrats d'assurance tel que définis dans IFRS
- Implantée au Canada en 2 phases (1ère phase en janvier 2011)

Quoi ?

> Méthode de comptabilisation

- Articulée sur la juste valeur qui est estimée par la « valeur de sortie »
 - Meilleur estimé de la juste valeur
 - Montant qu'une entité aurait à payer pour racheter un portefeuille de contrats d'assurance à sa juste valeur

> Application à l'assurance

- Présentement, c'est la norme IFRS 4 qui régit les assurances dans les pays ayant déjà adopté les IFRS
- Cette norme est en cours de révision mais les modifications ne seront probablement pas adoptées avant 2011 (date d'implantation au Canada)

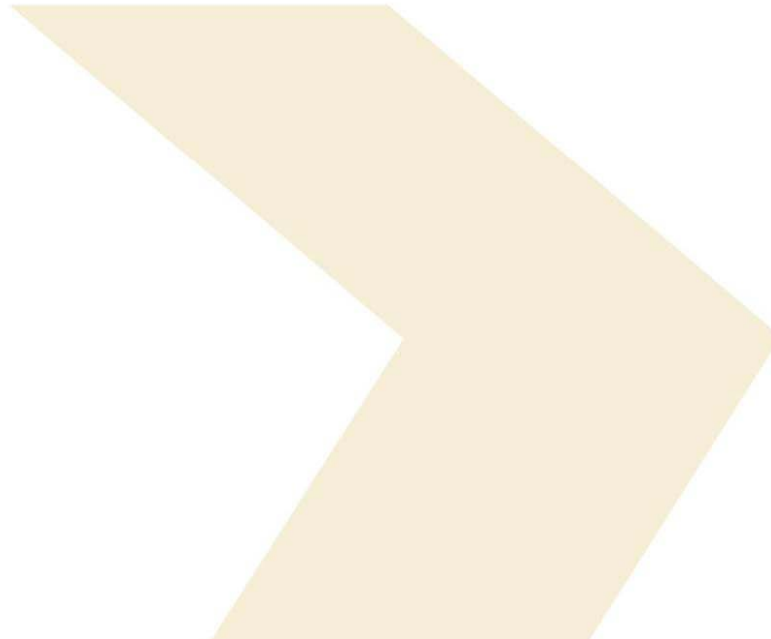
Pour qui ?

> Assujettissement

- Les normes IFRS ont été développées d'abord pour les sociétés cotées en Bourse
- Le BSIF va exiger que les sociétés mutuelles et les assureurs non cotés en Bourse s'y conforment

Pourquoi : Buts

- > **Rendre les rapports financiers plus faciles à comparer, notamment entre des entreprises de différents pays**
- > **Améliorer la transparence**



Pourquoi: Raisons

> On modifie les règles comptables

- Parce que la comptabilité traditionnelle n'a pas empêché les erreurs Enron, Worldcom, Nortel, etc.
- Parce qu'une entreprise pourrait présentement avoir des actifs dont la valeur au livre dépasse celle de son passif mais dont la valeur marchande serait inférieure
- Pour rehausser le niveau de confiance des investisseurs

Quand ?

> Phase 1: Année financière 2011

- Dès le 1er trimestre
- Vraisemblablement avec la norme IFRS 4 actuelle
- Il faudra refaire les résultats de 2010 sur la nouvelle base ainsi que le bilan de 2009

> Phase 2: On vise 2013...

- Avec une refonte de la norme IFRS 4

Comment :

Notion de contrat d'assurance

> Nouvelle définition de « contrat d'assurance »

- C'est un contrat en vertu duquel une partie (l'Assureur) accepte un risque d'assurance significatif pour une autre partie
 - Pas de quantification du risque
 - Promesse d'indemniser l'assuré si un événement futur défavorable se produit
 - Cela exclut la réassurance financière
 - Cela exclut les produits sans transferts de risque

Comment : Impact sur le bilan

> Comptabilisation des placements

- **Présentement** (depuis 2007 – ICCA 3855), selon les PCGR, on a 4 principaux types de placements:
 - **Disponibles à la vente: Juste valeur**
 - Gains ou pertes non réalisés ne sont pas reconnus dans le résultat net (mais plutôt dans les autres éléments du résultat étendu) sauf si ces actifs ont subi une perte de valeur durable
 - **Détenus à des fins de transaction: Juste valeur**
 - Gains ou pertes non réalisés sont reconnus dans le résultat net
 - **Détenus jusqu'à l'échéance: Coût amorti**
 - Gains ou pertes non réalisés ne sont pas reconnus
 - **Prêts et créances: Coût amorti**
 - Gains ou pertes non réalisés ne sont pas reconnus
- **5^{ème} type de placement pour les institutions financières**
 - **Option d'évaluation à la juste valeur : Juste valeur**
 - Gains ou pertes non réalisés sont reconnus dans le résultat net

Comment : Impact sur le bilan

> Comptabilisation des placements

- Sous IFRS:

- **Tous les placements sont à la juste valeur en tout temps**

- Gains ou pertes non réalisés sont reconnus même si les actifs ont subi une perte de valeur temporaire

- Reflète une valeur économique plutôt qu'une valeur comptable

- Bilan devient plus volatil

- Résultats deviennent plus volatils

Comment : Impact sur le bilan

> Comptabilisation des placements

- Lors de la transition à IFRS:
 - Re-désignation des actifs pour les classer comme actifs détenus à des fins de transactions
 - Gains ou pertes non réalisés seront reconnus immédiatement dans le résultat net

Comment : Impact sur le bilan

> Évaluation des contrats d'assurance

- Norme IFRS 4 (*actuelle – pas appliquée au Canada*)
 - **Pas d'obligation d'actualiser les paiements futurs**
 - Présentement on actualise, et on ajoute une marge pour écarts défavorables
 - IFRS4 permet d'utiliser un taux d'actualisation basé sur le rendement du portefeuille ou un taux sans risque du marché
 - **Test de suffisance du passif**
 - Applicable aux primes non acquises (passif) et aux frais d'acquisition reportés (actif)
 - ➔ les tests actuels semblent acceptables

Comment : Impact sur le bilan

> Évaluation des contrats d'assurance

- Nouvelle norme IFRS (2011 ?)

- **Principe de base**

- On évaluera les contrats d'assurance au montant qu'une entité aurait à payer pour les racheter à l'assureur actuel (« valeur de sortie »)

Comment : Impact sur le bilan

> Évaluation des contrats d'assurance

- Nouvelle norme IFRS (2011 ?)
 - **Modèle basé sur les flux de trésorerie futurs prospectifs**
 - Comme pour les assureurs de personnes (actuellement)
 - En IARD, on utilise présentement des modèles basés sur le coût historique (primes non acquises et frais d'acquisition reportés) → Ça ne sera plus possible
 - **Modèle tenant aussi compte de l'actualisation aux taux d'intérêt du marché, sans risque**
 - On le fait déjà, mais avec le rendement du portefeuille
 - **Modèle tenant aussi compte d'une marge pour risque et pour services futurs**
 - On le fait déjà, mais sous une approche différente

Comment : Impact sur le bilan

> Évaluation des contrats d'assurance

- Nouvelle norme IFRS (2011 ?)
 - Comptabilisation immédiate des primes y compris risques en cours (autrefois, les PNA)
 - Comptabilisation immédiate des coûts d'acquisition
 - Comptabilisation immédiate d'une provision pour sinistres futurs quant aux primes non acquises

Comment: Impact sur le bilan

> Passif basé sur 3 éléments :

- Flux monétaires futurs découlant des contrats d'assurance
- Actualisation au taux du marché
 - On aura besoin d'une définition
- Estimation explicite de la marge requise par le marché
 - Pour supporter le risque
 - Pour fournir d'autres services

> Aspect stochastique utile pour

- Évaluation de la marge
- Solvency II

Comment: Impact sur le bilan

- Les MÉDs actuelles disparaissent
- Le principe des MÉDs actuelles est remplacé par la prime de transfert
- Prime de transfert doit tenir compte de l'incertitude et du coût du capital
- Implantation prévue pour la phase II

Comment: Impact sur le bilan

> Utilisation des taux d'intérêt du marché

■ Pour actualiser les passifs

- Provisions pour cas
- Provisions pour SSND
- Sinistres futurs sur les primes non gagnées
- Etc.

→ Hausse des passifs car les taux du marché sont habituellement plus bas que le rendement du portefeuille, surtout lorsqu'il s'agit de taux sans risque

Comment: Point de vue des autorités

> Préoccupations

- **Les normes IFRS ne comportent pas d'élément de conservatisme**
 - Ça ne convient pas nécessairement aux autorités de surveillance
- **Les normes IFRS sont basées sur le principe de la « valeur de sortie », principe qui n'existe pas dans les PCGR canadiens actuels**
 - Les passifs des contrats pourraient être sensiblement différents
 - Reconnaissance des profits / pertes sur les primes non acquises
 - Plus grand besoin de directives quant à l'établissement des marges

Comment: Point de vue des autorités

> Préoccupations (suite)

- L'utilisation des résultats sur la base IFRS dans le calcul des ratios clés (test TCM, etc.) va modifier ces ratios
 - Les autorités de surveillance auront des décisions à prendre (pas avant l'été 2009)
- Il faudra aussi établir des critères pour les marges explicites
- La comptabilisation de l'ensemble des actifs à la juste valeur peut empirer le résultat d'une évaluation
- Le BSIF et L'AMF devront revoir leurs critères de solvabilité

Comment: Point de vue des autorités

> Préoccupations (suite)

- Le BSIF exigera que tous les assureurs appliquent les IFRS
- Le BSIF a l'intention de définir ses attentes quant à la pratique actuarielle reconnue dans le cadre du passage aux normes internationales en janvier 2011
- L'AMF et le BSIF préfèrent que les politiques comptables pour les assureurs ne soient pas modifiées avant l'entrée en vigueur de la Phase II (2013 ?)
- Le BSIF semble plus préoccupé de la phase II et de l'approche combinée applicable au passif et au capital
 - Besoin d'une formule standard cohérente

Comment: Point de vue des autorités

> Transition

- Le BSIF va demander des comptes-rendus aux assureurs sur leur préparation aux IFRS
- Des détails additionnels et la quantification de l'impact des normes IFRS devront être fournis avec les résultats de 2009
- Le BSIF ne permettra pas d'appliquer les normes IFRS avant la date prévue d'implantation
- Le BSIF consultera formellement l'industrie quant aux « IFRS Policy Issues » entre juin 2009 et décembre 2009

Comment: Point de vue de la profession

> Institut canadien des actuaires

- L'ICA participe à l'élaboration de guides, éventuellement des notes éducatives

> Conseil des normes de pratique

- Le Conseil des normes de pratique actuarielle a mis sur pied un groupe de travail présidé par Nick Bauer (Eckler)

- L'objectif est l'adoption de normes applicables à la phase I pour octobre 2009
- Les normes ne s'appliqueront qu'aux contrats d'assurance, pas aux instruments de dépôt ni aux contrats de service

Impact: Impact informatique

> Impact probable

- Les flux comptables classiques ne comportent pas suffisamment d'informations pour satisfaire les IFRS
- Besoin d'outils informatiques pour
 - Extraire des données plus nombreuses
 - Extraire des données de sources disparates

> Attention à :

- Compatibilité des nouveaux outils et des systèmes actuels
- Capacité de suivre l'évolution des normes

Question délicate

> Quel serait l'impact de l'application des normes IFRS en pleine crise du crédit?

- Attaques contre la juste valeur marchande
 - L'évaluation des actifs financiers à la juste valeur serait à l'origine des importantes dépréciations constatées par les sociétés menacées de faillite
- Réplique de membres de l'IASB
 - L'application des normes IFRS a permis d'afficher en toute transparence l'état et la nature de la crise.
 - la crise de confiance pourra être dépassée dès qu'on aura renforcé la transparence et multiplié les révélations

Conclusion

> Importance de commencer à se préparer dès maintenant

- On doit divulguer l'impact sur les résultats de 2010 et donc sur le bilan de 2009
- Le 1er janvier 2011, c'est dans 2 ans à peine



Normes « Solvency II »

Quoi ?
Pourquoi ?
Comment ?

Pour qui ?
Quand ?
Quels impacts ?



Eckler

CONSEILLERS + ACTUAIRES

Quoi ?

- > **C'est un ensemble de normes de capitalisation et de gestion des risques**
- > **C'est également une réforme réglementaire**
 - **Solvency I**
Marge de solvabilité = F(% primes; % sinistres)
 - **Solvency II**
Marge de solvabilité = F(profil de risque de l'assureur)
 - **Tient compte de la gestion des risques d'entreprise**
 - Pas seulement des formules
 - Pas seulement les risques d'assurance

Pour qui ?

> Solvency I

- Toutes sociétés
- Déjà en vigueur dans certains pays d'Europe

> Solvency II

- Toutes sociétés
- Devrait devenir la norme partout y compris au Canada

Pourquoi ?

> Objectifs de Solvency II

- Mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurances et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité
- Conscientiser les assureurs face aux risques dans le cadre de leur gouvernance, leurs opérations et leurs processus décisionnels
 - Améliorer la protection de la clientèle
 - Moderniser la supervision
 - Approfondir l'intégration au marché
 - Améliorer la position concurrentielle des assureurs

Quand ?

> **En même temps que la 2ème phase des IFRS**

- Probablement janvier 2013 (?)

Comment ?

> Approche à 3 piliers

- Pilier 1:
 - **Seuils quantitatifs applicables aux provisions techniques et aux capitaux propres**
- Pilier 2 :
 - **Normes qualitatives de suivi des risques**
- Pilier 3:
 - **Informations nécessaires aux autorités**

Comment ?

> 1^{er} pilier: seuils quantitatifs

- Seuils réglementaires
- Définition de 2 niveaux de fonds propres:
 - **MCR (Minimum Capital Requirement)**
 - niveau minimum de fonds propres en-dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique
 - **SCR (Solvency Capital Requirement) :**
 - le SCR représente le capital cible nécessaire pour absorber un choc

Comment ?

> 1^{er} pilier: seuils quantitatifs

- Modalités de calcul exactes du MCR et du SCR pas encore connues
- SCR devrait devenir l'outil principal des autorités de contrôle
- SCR: seule mesure fondée sur l'exposition à tous les risques, notamment:
 - Risque de souscription
 - Risque de crédit
 - Risque opérationnel
 - Risque de liquidité
 - Risque de marché

Comment ?

> 1^{er} pilier: seuils quantitatifs

- Le SCR serait basé sur un niveau de confiance de 99,5% → $P(\text{Insolvabilité d'ici 12 mois}) \leq 1/200$
 - Ce serait un calcul annuel
 - Mais on referait le calcul si le profil de risque de l'assureur change pendant l'année
 - Intervention des autorités si l'assureur n'atteint pas cet objectif
- Le MCR serait basé sur un niveau de confiance de l'ordre de 80% à 90%
 - Ce serait un calcul trimestriel
 - Si l'assureur se retrouve sous le seuil:
 - Obligation de remonter rapidement au-dessus du seuil, sinon : intervention des autorités

Comment ?

> 1^{er} pilier: seuils quantitatifs

- Calcul du SCR
 - **Formule standard avec estimation du capital requis pour chaque risque individuellement**
 - Puis on combinerait le tout à l'aide d'une matrice de corrélations
 - La formule peut ne pas refléter correctement les risques d'un assureur en particulier
 - **Les autorités pourraient exiger que l'assureur utilise un modèle interne si la formule ne convient pas**
 - Pour tous les risques ou certains risques seulement
 - Le modèle devrait satisfaire 5 critères:
 - » Qualité statistique
 - » Détermination des paramètres
 - » Validation
 - » Documentation
 - » Résultats raisonnables
 - En plus de respecter la cible de 99,5%

Comment ?

> 2^{ème} pilier: normes qualitatives

- Normes de suivi des risques à l'interne (applicables par les assureurs)
 - **Encourager les sociétés à adopter la démarche de gestion de risque d'entreprise**
- Pour identifier les sociétés les plus risquées
 - **Les autorités de contrôle pourront exiger que ces sociétés détiennent un capital plus élevé que le montant suggéré par le calcul du SCR et/ou réduisent leur exposition aux risques**
- Pour fixer comment l'autorité de contrôle doit exercer ses pouvoirs de surveillance dans ce contexte

Comment ?

> 2^{ème} pilier: normes qualitatives

- Procédure de surveillance
 - S'assurer que la compagnie est bien gérée et est en mesure de calculer et maîtriser ses risques
 - Pouvoirs de l'autorité de contrôle
 - contrôler la qualité des données et des procédures d'estimation
 - contrôler la qualité des systèmes mis en place pour mesurer et maîtriser les risques au cas où ils se matérialiseraient
 - Imposer une marge de solvabilité complémentaire (« capital add-on »), si elle juge que les risques ont été mal appréciés par l'assureur

Comment ?

> 3^{ème} pilier: Informations nécessaires aux autorités

- Définir l'ensemble des informations détaillées que les autorités de contrôle jugeront nécessaires pour exercer leur pouvoir de surveillance
 - Informations clés à fournir par les assureurs:
 - Performance financière
 - Profils de risque, données et hypothèses sur lesquelles ils sont basés
 - Mesures d'incertitudes, incluant mesure d'adéquation des estimations antérieures et la sensibilité des résultats à la volatilité du marché
- Ces informations devront être vérifiables !

Comment ?

> Marge de risque

- Solvency II exige que chaque assureur conserve une marge de risque par-dessus la meilleure estimation des provisions techniques
 - **Constituée par la prime de transfert**
 - **Doit tenir compte de l'incertitude et du coût du capital**
 - **Pour assurer que la valeur globale des provisions techniques soit à peu près équivalente à la valeur marchande**
 - **Le calcul doit être fait net de réassurance pour chacune des classes d'affaires**

Comment s'y préparer?

> Connaissance technique

- Se préparer à aller de l'avant vers des provisions techniques plus avancées, incluant les provisions stochastiques, qui aident à évaluer l'incertitude
 - L'approche utilisée par l'actuaire devrait être proportionnelle à la nature, l'échelle et la complexité des risques
- Réserve au bilan différente des montants PCGR actuels
 - Dès l'implantation des IFRS
- La complexité dépendra de l'harmonisation entre la phase II de l'IFRS et Solvency II

Comment s'y préparer?

> Processus lourd

- Touchera l'ensemble des fonctions des assureurs
- Évolution d'envergure dans l'organisation des assureurs et dans leurs systèmes d'information
- Prévission selon une étude européenne:
 - 69% des coûts seront concentrés sur le pilier 1 de la réforme (exigences quantitatives de solvabilité)
 - 27% sur le pilier 2 (gouvernance des risques) et
 - 4% sur le pilier 3 (communication financière)
- Laissera une certaine marge de manoeuvre quant au niveau de sophistication au-delà des exigences de base, afin de réduire le capital requis

Comment s'y préparer?

> Défis en matière de gestion des données

- Envergure des risques à analyser
- Degré de vérification de la part des autorités

> Expérience des banques avec Basel II

- Plusieurs ont sous-estimé les problèmes de qualité des données... et l'effort nécessaire pour corriger la situation
- Ces problèmes ont eu 2 impacts:
 - Augmentation des coûts quotidiens d'opération
 - Nécessité de maintenir un niveau de capital plus élevé pour compenser l'incertitude liée à ces problèmes

→ Les assureurs qui sous-estiment les efforts pour mettre à niveau leur capacité de gestion de données dans le contexte « Solvency II » le font à leurs propres risques

Comment s'y préparer?

- > Tous les responsables, quelle que soit leur fonction, doivent dès aujourd'hui et de façon coordonnée les étapes concrètes à franchir pour fonctionner en conformité avec la nouvelle réglementation dans 4 ans
- > Le thème essentiel de « Solvency II » est la mesure et le contrôle des risques
 - Thème bien connu des assureurs
 - Accéléré par « Solvency II » sur le plan des
 - Méthodes
 - Outils
 - Systèmes d'information
 - Compétences requises

Comment s'y préparer?

> Aspects actuariels

- a) Coordonner le calcul des provisions techniques
- b) Assurer que les méthodes, hypothèses et les modèles sont appropriés
- c) Évaluer la qualité et la suffisance des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- d) Comparer les meilleurs estimés à l'expérience réelle
- e) Renseigner la direction quant à la fiabilité et au caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- f) Superviser le calcul des provisions techniques
- g) Exprimer une opinion sur la politique de souscription
- h) Exprimer une opinion sur le caractère adéquat des ententes de réassurance
- i) Contribuer à l'implantation du système de gestion des risques, notamment en ce qui a trait à la modélisation du risque sous-jacent au calcul du capital requis

Comment s'y préparer?

> Provisions techniques – Meilleur estimé

- Moyenne des flux monétaires futurs pondérée par des probabilités (moyenne des flux prévus) quant au règlement des obligations courantes d'assurance et de réassurance considérant la valeur temporelle de l'argent
 - Devrait être calculé sur base brute,
 - Sans déduire les sommes recouvrables au titre de la réassurance et des ententes spéciales
 - (Le montant de récupération prévu devrait être calculé séparément)
 - Dans le contexte des méthodes de calcul de réserves, il y a des pressions pour une approche stochastique
- Il faut se préparer à **évoluer vers des techniques de réserves plus sophistiquées, incluant des calculs stochastiques**, utiles pour évaluer l'incertitude

Comment s'y préparer?

> Interface entre IFRS et Solvency II.

- Les IFRS sont orientées vers les contrats alors que Solvency II est orienté vers l'entité
 - ➔ Certains produits non considérés comme de l'assurance sous IFRS peuvent quand même être visés par Solvency II
- Différences possibles dans la calibration des hypothèses (et le traitement de certains passifs)
 - Obligation de divulguer les différences de résultats dans les rapports actuariels et EDSC (Obligatoire vers 2017 ?)
- Il faudra donc anticiper puis réconcilier les différences
 - Sans oublier de se tenir au fait de l'évolution des projets IFRS et Solvency II du côté des autorités

Comment s'y préparer?

> Interface entre IFRS et Solvency II.

- 1^{ère} étape :
Évaluer l'impact, sur les systèmes, de passer aux bases IFRS et Solvency II
→ Considérer l'opportunité d'améliorer les systèmes, notamment en ce qui a trait à la modélisation
- 2^{ème} étape :
La Direction doit comprendre les méthodes d'évaluation, les hypothèses et leur impact sur la volatilité des actifs, passifs et résultats

→ Commencez tôt !

Impact: Impact informatique

> Opportunité ?

- Occasion de repenser l'architecture globale ?
- Redéfinition précise des :
 - Procédures d'accès aux applications
 - Plans de secours
 - Plans d'archivage
 - Plans de protection des données personnelles

Qu'allons-nous y gagner?

> Meilleure estimation du capital nécessaire

- Approche de développement de produits et de gestion de portefeuille plus axée sur les risques
- Augmentation possible du prix des produits les plus risqués
- Abandon possible de produits qui nécessitent trop de capital

> Meilleure analyse des risques

- Meilleure tarification de certains risques
- Possibilité de se tailler une niche de marché intéressante

> Si on se retire de certaines lignes d'affaires

- Libération de ressources pour des produits plus profitables ou plus stratégiques

> Coût en capital plus bas pour les assureurs avec des portefeuilles plus diversifiés